



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 234-18 C

Objet : RD - Opportunité de réhabiliter la piscine de Buisson Rond

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 72

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet -

Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 234-18 C

objet **RD - Opportunité de réhabiliter la piscine de Buisson Rond**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, dresse un point d'étape sur la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond.

I) Rappel des enjeux du plan piscine

Adopté à l'unanimité le 14 octobre 2015, l'actualisation du Plan piscines comportait deux phases :

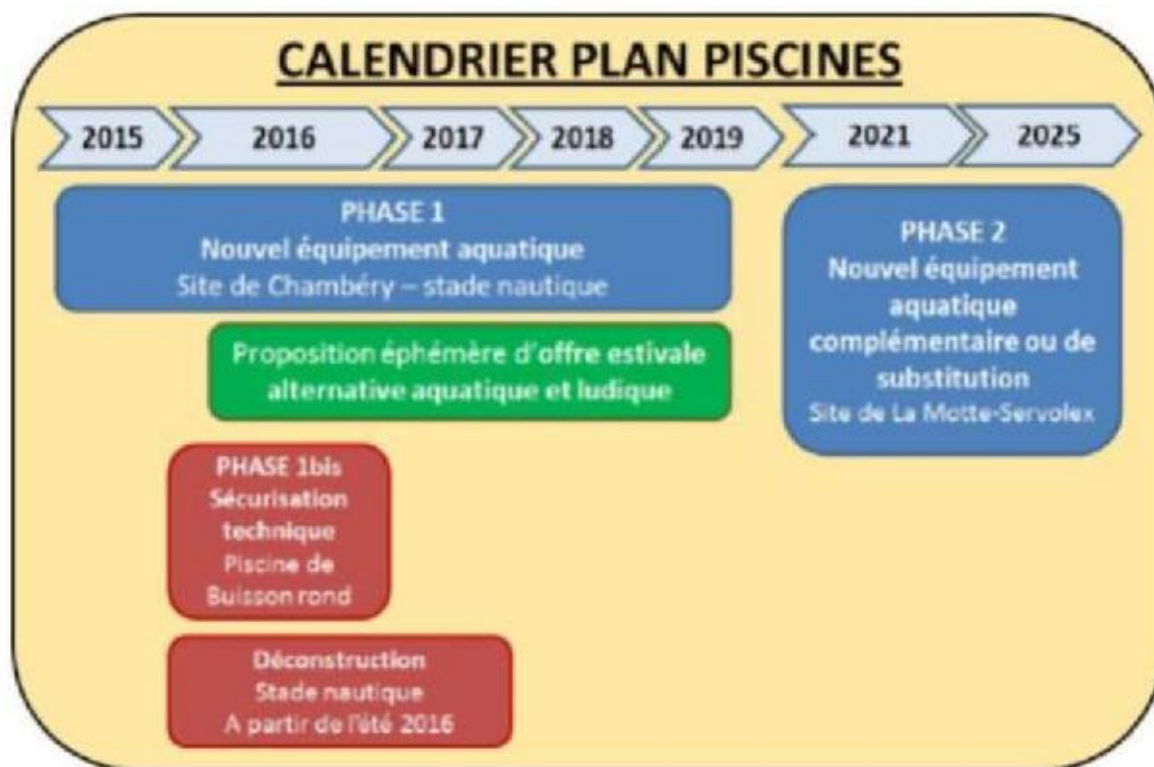
Phase 1

- La mise en œuvre d'une offre éphémère estivale aqualudique à la piscine de Buisson Rond pour pallier la fermeture de la piscine du Stade pour des raisons sanitaires.
- La construction d'un nouveau centre aqualudique à Chambéry.
- Une sécurisation technique de la piscine de Buisson Rond.

Phase 2

- Etude d'une opportunité de construire un nouvel établissement aquatique couvert complémentaire ou de substitution à La Motte-Servolex.

Ces grandes phases étaient reprises dans le schéma suivant :



II) Point d'étape de réalisation du Plan piscines

Concernant la phase 1

- La mise en œuvre d'une offre éphémère à la piscine de Buisson Rond est en cours de déploiement depuis l'été 2016 et jusqu'à l'été 2019 avec un succès avéré qualitatif (degré de satisfaction) et quantitatif (usagers accueillis, presque 50 000 sur l'été 2018).
- La construction du centre aqualudique est en cours avec une ouverture au public toujours prévue à la rentrée 2019.
- La sécurisation technique de la piscine de Buisson Rond a été réalisée lors de l'été 2016 et a consisté, pour un montant de 85 k€ TTC à :
 - o remplacer la partie la plus dangereuse des baies vitrées (environ 10 % de la surface totale) de la halle des bassins,
 - o sécuriser l'hydraulique du grand bassin, qui avait été fermé cinq jours en janvier 2016 à cause d'une rupture de brides dans le circuit de refoulement,
 - o rénover partiellement la centrale de traitement d'air qui souffre de vétusté et de sous-dimensionnement par rapport à la fréquentation effective.

Concernant la phase 2

- Une étude de faisabilité sera lancée début d'année 2019 pour mesurer l'opportunité et la consistance d'une nouvelle piscine à La Motte-Servolex pour compléter l'offre aquatique en cours de redéploiement pour répondre aux usages à l'horizon 2040.

III) Une opportunité : réhabiliter de manière importante la piscine de Buisson Rond

La piscine de Buisson Rond a été construite en 1970, et n'a fait l'objet d'une réhabilitation importante qu'en 1994, soit il y a 25 ans. Il s'agit d'un équipement fortement sollicité sur le plan technique compte tenu de la surexploitation dont il a fait l'objet en sa qualité d'unique bassin couvert de l'agglomération (340 j/an).

Cette situation est à l'origine d'un vieillissement accru avec des désordres qui peuvent remettre en cause la sécurité et la pérennité d'exploitation du bâtiment. C'est pourquoi une phase urgente mais modérée de travaux a été effectuée à l'été 2016.

Par ailleurs, l'équipement ne répond ni aux attentes énergétiques (avec une forte déperdition calorifique et un système de traitement d'air à remplacer) ni aux attentes de confort et de fonctionnalité d'aujourd'hui. Il y a donc une nécessité d'envisager d'importants travaux de réhabilitation, afin de pérenniser son exploitation, au moins pour un prochain cycle de 20 ans.

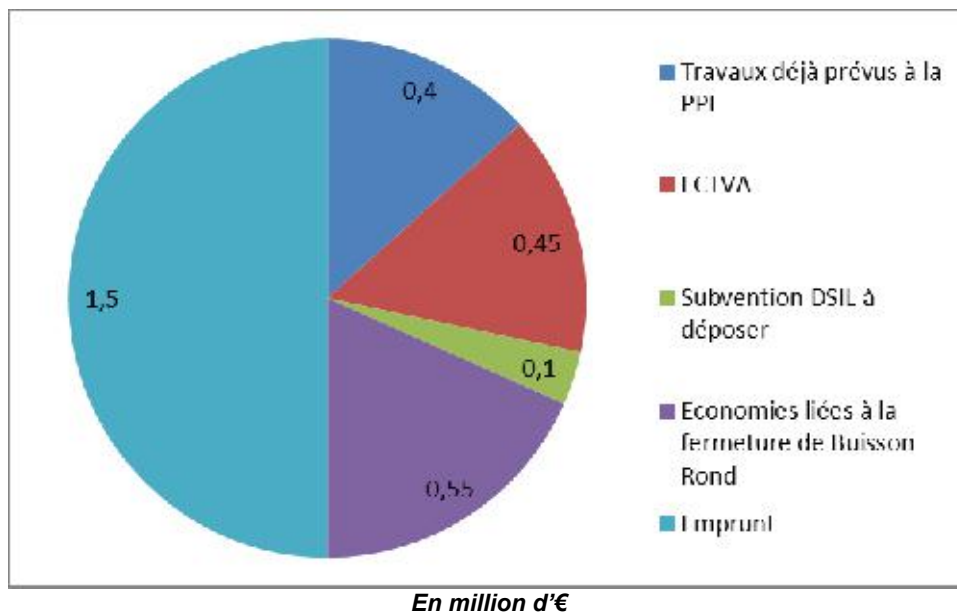
a- Détails de l'opportunité

Localisation des travaux	Nature des travaux	Amélioration fonctionnelle et confort accru pour le public	Amélioration énergétique	Amélioration sécuritaire et fonctionnelle pour l'exploitation
Structure extérieure	Diagnostic des structures métalliques du hall des bassins			
Halle des bassins	Remplacement des baies vitrées partie haute et basse			
	Création local rangement sur plage extérieure			
	Remplacement ilot de verdure par de l'assise			
	Refonte des ancrages bassins			
	Remplacement faux-plafond et ventilation plenum			
	Remplacement de l'éclairage			
	Remplacement centrale de traitement d'air bassins + réseau sous-sol et réseau reprise et soufflage avec récupération d'énergie			
	Reconfiguration des vestiaires/douches ouverts sur le hall bassin			
Vestiaires et sanitaires publics	Remplacement cabines			
	Traitement des puits de lumière et suppression des vasistas de façade			
	Diagnostic centrale de traitement d'air			
	Réfection du pallier entre vestiaires et zone sanitaire			
	Reprise évacuation et carrelage des douches			
Hall d'entrée	Rénovation du sol			
	Rénovation faux plafond et remplacement de l'éclairage			
	Revisite de l'ergonomie générale du hall d'entrée			
	Modernisation rampe escalier, couloir étage et cage d'escalier			
	Remplacement des simples vitrages			
Locaux techniques	Création d'un quai de déchargement et reconfiguration des locaux de produits dangereux			

b- Coût de l'opération

Travaux (HT)	1 970 000 €
Maîtrise d'œuvre, CT, SPS	394 000 €
Imprévus	137 900 €
Total opération (HT)	2 501 900 €
Total opération (TTC)	3 002 280 €

c- Saisir l'opportunité de financer cette réhabilitation d'envergure par des économies



L'opportunité réside donc dans les économies liées à la fermeture de Buisson Rond et au décalage de recrutement des nouveaux personnels : l'économie nette est de 550 k€ (comprenant la perte d'exploitation due à la fermeture de Buisson Rond), soit 19 % du coût des travaux HT.

La différence sera financée par :

- les travaux initialement prévus dans la PPI (0,4 M€ - 13 %),
- le FCTVA (0,45 M€ - 15 %),
- une subvention DSIL à déposer (0,1 M€ - 3 %),
- un emprunt à contractualiser (1,5 M€ - 50 %).

L'autre opportunité réside enfin dans l'absorption des frais financiers de l'emprunt par :

- des économies de fluides issues de la rénovation thermique et énergétique du bâtiment,
- des économies de maintenance et d'entretien,
- la fin de l'offre éphémère de Buisson Rond programmée dès l'ouverture de la piscine du Stade.

Grâce à ce montage ingénieux, l'agglomération est en capacité de rénover Buisson Rond et ainsi disposer, dès septembre 2020, de deux équipements modernes et répondant aux attentes des usagers sans détériorer les indicateurs financiers de Grand Chambéry.

e- Calendrier de l'opération

- Janvier 2019 : recrutement d'un groupement de maîtrise d'oeuvre.
- Février 2019 > Septembre 2019 : conception et études.
- Octobre 2019 > Novembre 2019: consultation des entreprises.

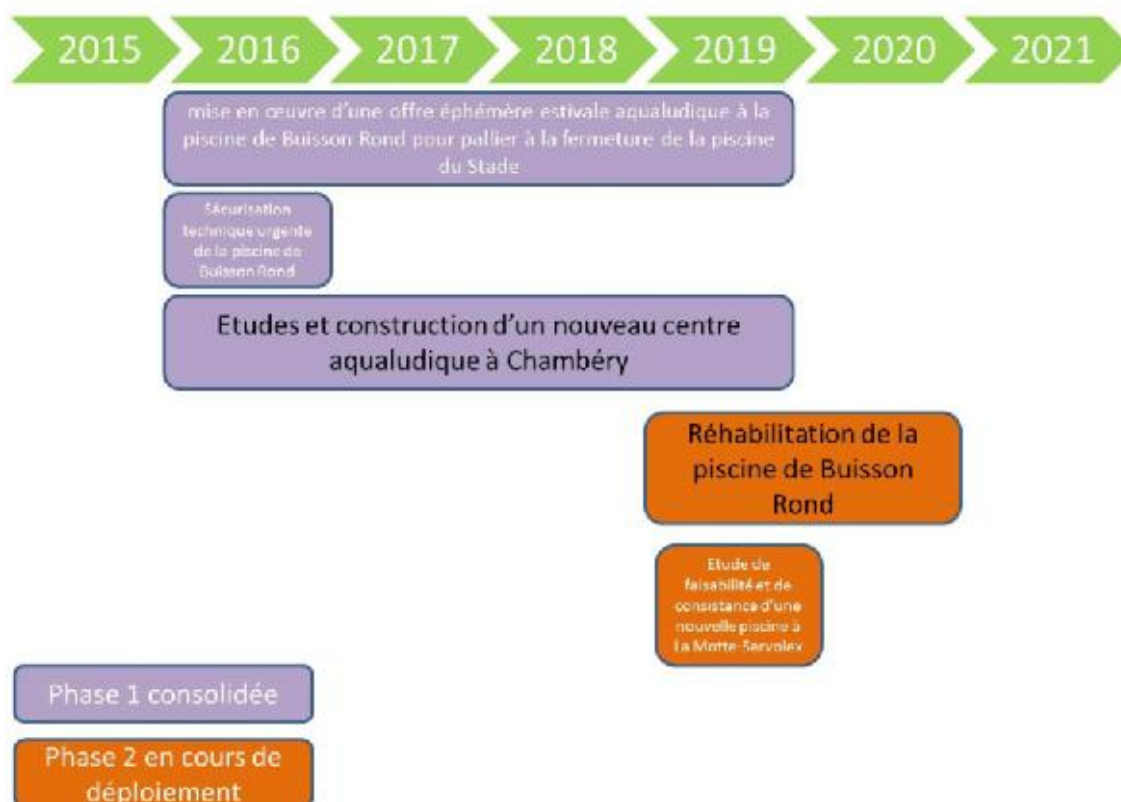
- **Fermeture de Buisson Rond à l'ouverture du centre aqualudique : rentrée 2019 (date à définir) et phase préparatoire aux opérations de travaux.**
- Décembre 2019 > Août 2020 : travaux de réhabilitation.
- Septembre 2020 : réouverture de Buisson Rond.

Conclusion

Ce projet de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond (en concertation avec les clubs) dans cette consistance plus importante vient compléter et enrichir la phase 1 du projet et atteste de la volonté actuelle de disposer d'un pôle aquatique au service des usagers :

- moderne avec des équipements en bon état et le moins énergivore possible,
- cohérent dans la complémentarité de ces équipements en termes de surface aquatique et de services proposés,
- évolutif avec une vision des besoins à moyen terme dans le cadre d'un développement territorial constant.

Le schéma ci-dessous réactualise le Plan piscines de l'agglomération.



Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond selon les modalités définies ci-dessus, portant actualisation du Plan piscines.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 234-18 C

Objet de l'acte :	RD - Opportunité de réhabiliter la piscine de Buisson Rond
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)
Date de l'acte :	20 décembre 2018
Annexe :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21655H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21655H1

Date de transmission en Préfecture :	07 janvier 2019
Date de réception en Préfecture :	07 janvier 2019